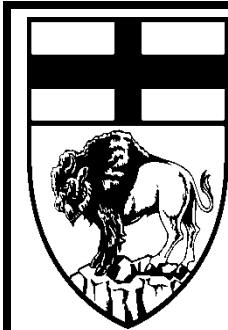


Lundi 25 mai 2015



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

N° 35
ET AVIS

QUATRIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre IRVIN-ROSS

(N° 25) — *Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act*

M. le ministre LEMIEUX

(N° 28) — *Loi modifiant la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels/The Personal Property Security Amendment Act*

PÉTITIONS

M. PEDERSEN
M^{me} DRIEDGER
M^{me} ROWAT
M. SCHULER
M. EWASKO
M. GRAYDON
M. CULLEN
M. SMOOK
M^{me} MITCHELSON
M. WISHART
M. BRIESE

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(87 h 16 min)

(Assemblée — Conseil exécutif)

(salle 255 — Finances)

(salle 254 — Services à la famille)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 70) — *Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Act*
(amendement [1] — M. SCHULER)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M^{me} la *ministre* BRAUN

(N^o 69) — *Loi sur la sécurité technique/The Technical Safety Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* ALLUM

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*

(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* ROBINSON

(N^o 3) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est/The Manitoba Floodway and East Side Road Authority Amendment Act*

(M. BRIESE)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 5) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité des Premières nations)/The Police Services Amendment Act (First Nation Safety Officers)*
(M. EWASKO)

Motion de M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 6) — *Loi sur le Centre national de recherche pour la vérité et la réconciliation/The National Research Centre for Truth and Reconciliation Act*
(M. GERRARD — 16 min)

Motion de M. le *ministre* ALLUM

(N^o 7) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*
(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N^o 8) — *Loi sur les agents de conservation/The Conservation Officers Act*
(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* DEWAR

(N^o 9) — *Loi sur les comptables professionnels agréés/The Chartered Professional Accountants Act*
(M. GOERTZEN)

Motion de M^{me} la *ministre* CROTHERS

(N^o 11) — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique (utilisation interdite des appareils de bronzage par les enfants et autres modifications)/The Public Health Amendment Act (Prohibiting Children's Use of Tanning Equipment and Other Amendments)*
(M. GOERTZEN)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* KOSTYSHYN

(N^o 4) — *Loi sur la promotion du secteur agroalimentaire/The Farm and Food Awareness Act*

M. le *ministre* CALDWELL

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités/The Municipal Amendment Act*

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N^o 12) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des eaux (espèces aquatiques envahissantes)/The Water Protection Amendment Act (Aquatic Invasive Species)*
(Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* CALDWELL

(N^o 13) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (circonscriptions spéciales d'aménagement du territoire)/The Planning Amendment Act (Special Planning Areas)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 14) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats d'améliorations domiciliaires)/The Consumer Protection Amendment Act (Home Improvement Contracts)*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 15) — *Loi modifiant la Loi sur l'insaisissabilité des biens culturels étrangers/The Foreign Cultural Objects Immunity from Seizure Amendment Act*

M^{me} la *ministre* BLADY

(N^o 16) — *Loi commémorative de Terry Fox/The Terry Fox Legacy Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 17) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* CHIEF

(N^o 18) — *Loi sur les professions reconnues/The Certified Occupations Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 19) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act*

M^{me} la *ministre* BRAUN

(N^o 20) — *Loi modifiant la Loi sur les architectes/The Architects Amendment Act*

M^{me} la *ministre* BRAUN

(N^o 21) — *Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques/The Engineering and Geoscientific Professions Amendment Act*

M. le *ministre* ALLUM

(N° 22) — *Loi sur le Collège Red River/The Red River College Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur la boxe/The Boxing Amendment Act*

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune et la Loi sur la pêche/The Wildlife Amendment and Fisheries Amendment Act*

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 26) — *Loi modifiant la Loi sur le registre des mauvais traitements infligés aux adultes/The Adult Abuse Registry Amendment Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 27) — *Loi modifiant la Loi sur la médecine vétérinaire/The Veterinary Medical Amendment Act*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M^{me} STEFANSON

(N° 208) — *Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act*

M^{me} STEFANSON

(N° 209) — *Loi sur la budgétisation axée sur les résultats/The Results-Based Budgeting Act*

M. RONDEAU

(N° 210) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

AVIS DE MOTION POUR MERCREDI

MOTIONS PRÉVUES POUR LES JOURNÉES DE L'OPPOSITION

M^{me} STEFANSON

Que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à demander que le vérificateur général effectue un audit complet du projet de construction Investors Group Field.

AVIS DE MOTION POUR JEUDI

PROPOSITION

M. GRAYDON — Amélioration de la stratégie manitobaine sur les foyers de soins personnels de longue durée

6. Attendu :

qu'actuellement, on compte 125 foyers de soins personnels agréés au Manitoba, ce qui représente moins de 10 000 lits;

que les tendances observées indiquent un vieillissement accru de la population et que cette dernière nécessitera des foyers de soins personnels supplémentaires;

que selon certaines estimations, d'ici 2036, la province nécessitera plus de 5 100 lits supplémentaires dans ses foyers de soins personnels, ce qui représente une augmentation annuelle d'environ 250 lits;

que de 2009 à 2014, le gouvernement provincial n'a ajouté que 68 lits dans les foyers de soins personnels de la province et qu'il a éliminé 43 lits dans le territoire de l'Office régional de la santé de Prairie Mountain depuis sa fusion;

que le nombre de Manitobains atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une autre forme de démence qui nécessiteront des services de soins personnels augmente de façon constante et que ce nombre risque de doubler au cours de la génération actuelle;

que la dernière étude visant les foyers de soins personnels dans plusieurs régions, y compris la région de Swan Valley, qui relèvent de l'autorité de l'Office régional de la santé de Prairie Mountain a été effectuée en 2008;

que le taux d'occupation au niveau provincial excède 95 % et que certaines régions, dont Swan Valley, ont un taux d'occupation de 100 %;

que plus de 1 750 Manitobains attendent une place dans un foyer de soins personnels;

que ces taux d'occupation élevés créent des conditions dans lesquelles de nombreuses personnes nécessitant des soins de longue durée sont déplacées loin de leur famille et de leur collectivité,

il est proposé :

que le gouvernement provincial soit blâmé pour le manque de progrès accompli dans l'augmentation du nombre de lits dans les foyers de soins personnels, privant ainsi de nombreux Manitobains de leur droit de vieillir dans la dignité;

que le gouvernement provincial soit exhorté à mener immédiatement une étude à l'échelle de la province sur les besoins en soins de longue durée des résidents du Manitoba;

que le gouvernement provincial reconnaisse les pressions qu'exerce le vieillissement de la population sur le système de soins de santé et qu'il soit exhorté à accroître le nombre de lits en foyer de soins personnels de longue durée dans les collectivités de la province.
